

Info-MADO

Bulletin de la Direction de santé publique du Nunavik sur les maladies à déclaration obligatoire

Appel à la vigilance : Nouveau coronavirus (2019-nCoV)

Jean-François Laplante, conseiller en soins infirmiers
Direction de santé publique, RRSSS Nunavik

VOL. 8 No 1
FÉVRIER 2020

7 février 2020

L'Agence de santé publique du Canada a procédé aujourd'hui à la mise à jour de sa Définition nationale de cas provisoire : nouveau coronavirus (2019-nCoV). En effet, la zone d'exposition significative n'est plus restreint à la province d'Hubei, mais est maintenant étendue à la Chine continentale (ce qui exclut Hong Kong, Taïwan et Macao). La région qui doit être considérée pour les consignes d'isolement volontaire à domicile pour 14 jours demeure cependant la province d'Hubei.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE 2019-nCoV*

Critères cliniques	Critères d'exposition
Fièvre ET/OU apparition d'une toux (ou exacerbation de la toux chronique)	Dans les 14 jrs avant le début de la maladie : <ul style="list-style-type: none">• un voyage en Chine continentale (excluant Hong Kong, Taïwan et Macao) OU• un contact étroit avec un cas confirmé ou probable de 2019-nCoV OU• un contact étroit avec une personne ayant une maladie respiratoire aiguë qui en Chine continentale (excluant Hong Kong, Taïwan et Macao) OU• exposition en laboratoire à du matériel biologique contenant le 2019-nCoV.
1. Identifier rapidement tout cas suspect de 2019-nCoV à l'accueil ou au triage	
2. Appliquer les précautions additionnelles contre la transmission par voie aérienne, par contact et la protection oculaire <ul style="list-style-type: none">• Ajouter aux mesures usuelles d'étiquette respiratoire et aux pratiques de base :<ul style="list-style-type: none">○ Port du masque N95, des gants, de la blouse et de la protection oculaire.○ Transfert en chambre à pression négative si possible, sinon, dans une pièce avec la porte fermée.	
3. Évaluer le patient pour valider qu'il s'agit d'un cas suspect à investiguer pour le 2019-nCoV <ul style="list-style-type: none">• Consulter au besoin un microbiologiste-infectiologue.• En cas d'incertitude, quant à l'exposition (critères épidémiologiques), consulter la Direction de santé publique du Nunavik.	
4. Signaler rapidement tout cas suspect de 2019-nCoV <ul style="list-style-type: none">• À la conseillère en prévention et contrôle des infections de votre établissement.• Au médecin de garde en maladies infectieuses de la Direction de santé publique du Nunavik au	

P.O. Box 900
Kuujuuaq, Québec J0M 1C0
Tel.: 819 964-2222 / 1 844 964-2244
Confidential Fax: 1 866 867-8026

